Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260209-D_2026_02_01-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Nombre de Conseillers Municipaux : **Séance du 9 février 2026**

En exercice 13
Présents 11
Votants 13

L'an deux mil vingt six
le neuf février à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Date de la convocation
3 février 2026

Présents (11): **MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, ROULLEAUX Adrien,**
Absents excusés (2): Mme MANROT Crystel, GUIHEUX Monique
Pouvoir (2): Mme MANROT donne pouvoir à Mme BOULIGAND
Mme GUIHEUX donne pouvoir à M ROULLEAUX
Madame Myriam RABANNE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-02-01 Rétrocession concession cimetière

Vu la délibération du 28 septembre 2015 portant réglementation de la police du cimetière,
Considérant la demande de rétrocession présentée par M CADOREL habitant 8 Le tertre de la Nouette 35620 Ercé en Lamée et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 3I6 Plan AIII n°36
Enregistré le 26 janvier 1973
Concession perpétuelle
Au montant réglé de 170 Francs

Le Maire expose au conseil municipal que M CADOREL acquéreur d'une concession dans le cimetière communal du bourg le 26/01/1973, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, M CADOREL déclare vouloir rétrocéder ladite concession à titre gratuit, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

- **Après délibération, le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre :**
  - ACCEPTE la rétrocession aux conditions décrites ci-dessus à titre gratuit
  - ADOPTE la proposition la concession funéraire n°316 située A3-47
  - AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.